

Présents : A. AUZEMÉRY, K. BERNARD, J.-M. LEGAY, J. PLEINEVERT, L. BOURDIER, F. DUPUY, J.-P. PORTE, B. DUPIN, F. MAITRE, V. CARRÉ, N. ROCHE, J.-M. PEYROT, J.-M. BERTRAND, J.-M. HORRY.

Absents : J.-C. SOLIS, J.-J. DUPRAT

Assistaient : F. MACQUET, S. AUDOIN, A. TRICOIRE.

1) Sujets :

1. Approbation du compte-rendu du bureau du 19 septembre
Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de F. MAITRE.

2. Demande de motion de l'association de Défense des Usagers du Service Public (DUSP)
Cette association, créée en mai 2022, demande à la communauté de communes de prendre une motion pour défendre le secteur hospitalier et particulièrement l'Hôpital Intercommunal du Haut Limousin (HIHL).

Le Président rappelle que les motions prises jusqu'à présent (au nombre de 3), l'ont été parce qu'elles concernaient directement notre territoire. Ici la motion proposée ne concerne pas exactement le territoire de la CC.

J.-M. HORRY indique que sa commune a reçu une telle demande, suite à laquelle a été mise à disposition une pétition sur le comptoir de la mairie, sans pour autant prendre de motion.

Le Président indique qu'à Bessines-sur-Gartempe, une motion générique a été prise pour la protection du secteur hospitalier du département.

Le Bureau est d'avis de proposer, au prochain conseil, une motion générique en ce sens.

3. Courrier de la Préfecture – Parc éolien de Folles – Fromental
La Préfecture a ouvert une enquête publique sur le projet de Parc éolien. La question se pose de savoir si la Communauté de communes doit se positionner sur le sujet. Pour rappel, lors de l'ancien mandat, le conseil municipal de Folles avait voté en faveur du projet. Le conseil municipal actuel souhaite voter défavorablement mais s'oppose au risque d'être lié par la première décision.

Arrivée de N. ROCHE

F. DUPUY explique qu'un rendez-vous est prévu avec la commission d'enquête afin de comprendre ce qui est attendu de la part de la communauté de communes.

Le Président rappelle que la société Eolise, qui porte le projet, a organisé une réunion de présentation le 23 septembre.

J.-M. LEGAY était présent. La société propose aux communes de cofinancer les éoliennes et émet l'idée que cela permettrait aux administrés desdites communes de bénéficier d'un prix de l'énergie

moins élevé. J.-M LEGAY a donc attiré l'attention, lors de cette réunion, sur le principe d'égalité devant l'accès à l'énergie, et l'atteinte que ce dispositif pourrait entraîner à ce principe. Il s'interroge sur le bien-fondé légal de cette proposition, basée sur l'exemple du photovoltaïque privé, pas forcément transposable à l'éolien.

Le Président et B. DUPIN rappellent que la Communauté de communes a déjà connu, par le passé, des difficultés avec la société concernée.

V. CARRE propose que le Conseil communautaire prenne une délibération pour soutenir la décision du conseil municipal de Folles.

B. DUPIN est favorable à cette proposition.

F. DUPUY ajoute que depuis la première délibération du conseil municipal de Folles, le projet a évolué et les éoliennes prévoient d'être sensiblement plus hautes.

4. Compte-rendu de la réunion du 30 septembre avec le SEHV pour l'effacement du transformateur du Pont-à-l'Age

Les techniciens présents ont dit qu'un simple entretien du transformateur devrait suffire pour le moment et qu'il faut pour cela se rapprocher d'une entreprise d'entretien.

Il sera plus intéressant d'effectuer un effacement (qui coûterait autour de 20 000 €) et remplacement du transformateur lorsque les besoins futurs en électricité du site auront été définis.

5. Etude de danger – lac du Pont-à-l'Age

J.-M. BERTRAND rappelle qu'à la demande de la DREAL (en 2019), une étude d'ouvrage a été commandée. Celle-ci doit encore être complétée, notamment en ce qui concerne les vannes de vidange. Cette étude doit s'accompagner d'une étude de danger du barrage. Cette dernière aura pour sujet les risques existants en cas de rupture du barrage et les opérations à réaliser pour pallier ces risques. Son coût est estimé autour de 30 000 € et une offre a été faite à 29 100 €.

Il est à noter que deux arrêtés risquent d'être pris prochainement par Mme la Préfète : un arrêté de mise en demeure des propriétaires de la centrale de prendre contact avec la Communauté de communes, et un arrêté mettant en demeure ELAN de vidanger le lac.

Le Bureau est d'avis de faire commencer l'étude de danger en janvier 2023.

6. La Mie le Feuille

La liquidation a été réalisée début septembre et le liquidateur a pu récupérer les clés. Il faut être vigilant lors de l'inventaire afin que ne soient pas vendus des biens appartenant à ELAN.

Le Bureau s'accorde par ailleurs sur l'importance de conserver un commerce à cet endroit afin de garder le dynamisme du centre-Bourg de Saint-Jouvent. Les services travaillent à cela.

7. Bar-Tabac de Chaptelat

Il serait bon de vendre ce local, qui est situé hors du territoire d'ELAN. Le Président avait été approché par un commerçant intéressé par l'achat du commerce, mais qui avait fait une offre inférieure à l'estimation réalisée par les domaines. Par la suite, le Président a pris contact avec la commune de Chaptelat, qui ne peut pas acheter pour le moment. Il y a donc un travail à effectuer sur le sujet, sans que cela soit urgent car le commerce actuel fonctionne bien.

8. Station Sport Nature

Des activités devraient être mises en place dès l'été 2023 par cette station, qui agit comme entité fédératrice des activités. Il faut par ailleurs distinguer l'entité d'une part, et le lieu physique (Muret) qui en constituera la porte d'entrée d'autre part.

V. CARRE alerte sur le caractère souvent déficitaire des activités gérées par le public dans ce domaine.

J.-M. HORRY et le Président indiquent qu'à part l'investissement pour le lieu physique de Muret, la communauté de communes ne financera pas les activités, qui sont gérées par des personnes privées.

A terme, la volonté est de créer une entité ad hoc, dans laquelle ELAN n'assurera qu'une fonction de publicité et de vente.

9. Charte graphique Monts du Limousin

Une charte graphique a été constituée et devra désormais être respectée. Il serait bon de la communiquer auprès des différentes manifestations (notamment les festivals).

10. Mail de la Préfecture

La Préfecture propose une réunion d'information auprès des élus sur le thème de l'accessibilité.

Le Président va donc provoquer une réunion en ce sens.

11. Adhésion à la SCIC Ceinture verte Terroir de Limoges

Cette société coopérative, qui a pour but la promotion de l'activité maraîchère, a été créée l'année dernière sur le territoire de Limoges et est en passe de s'étendre au territoire du département. Plusieurs collectivités souhaitent y adhérer. Il serait intéressant pour ELAN d'y adhérer à hauteur de 1500 euros, notamment en vue de l'élaboration du Plan Alimentaire Territorial.

12. Point RH

L'agente en charge de la facturation des ordures ménagères a demandé une mise en disponibilité d'au moins un an.

L'un des professeurs de musique a fait un recours gracieux car sa demande de cumul d'activité, dans laquelle il demandait un nombre trop important d'heures par rapport au quota légal, lui a été refusée.

Concernant l'école de musique, on n'a pas encore de remplaçant(e) de la directrice.

Concernant l'ALSH de Chamborêt, une réflexion est en cours pour pallier la fermeture du local de la crèche liée aux travaux sur la toiture. La demande va être faite à la mairie de Couzeix de pouvoir louer les locaux de sa crèche pendant le mois d'août.

Le Président indique que l'ancienne trésorerie de Nantiat a été visitée par les médecins de la commune pour un possible accueil temporaire, le temps de la rénovation de la maison de santé. Une convention serait alors passée avec la commune de Nantiat.

13. Divers

- Courrier Véolia (PJ)
- Visite logements sociaux de Saint-Jouvent
- Note de Synthèse SIEPAL (PJ)
- Statuts, Règlement Intérieur et Pacte de Gouvernance (PJ)
- Courrier EPTB Vienne (PJ)

J.-M. BERTRAND expose la demande de la commune de Laurière de bénéficier d'une présentation du PCAET au conseil municipal. Il pourrait être intéressant d'en faire une présentation à tous les élus.

N. ROCHE demande à ce que L. BOURDIER ait désormais la charge du pôle lecture publique.

F. DUPUY indique qu'une réunion est prévue le 27 octobre avec les services de l'Etat pour parler de l'aire des gens du voyage.

1) Agenda

➤ Prochains bureaux :

- 17/10
- PAS DE BUREAU LE 31/10
- 14/11

➤ Prochains conseils :

- 27/10 – Saint-Jouvent
 - 17/11
 - 08/12
- 4 octobre – 14h – Ambazac – Atelier CTG
 - 4 octobre – 15h – La Jonchère – Réunion Optim'TER (PJ)
 - 4 octobre – SEHV – Comité d'Orientation Stratégique élargi de la Plateforme de Renovation Energétique Nov habitat 87
 - 12 octobre – 18h – Siège d'ELAN – Commission Tourisme
 - 13 octobre – 18h – Razès – Commission Finance et Assainissement
 - 18 octobre – 18h – Razès – Conseil des Maires
 - 19 octobre – 19h – COPIL Sources en action (PJ)
 - 20 octobre – 10h – Morterolles – Réunion ENEDIS (PJ)
 - 21 octobre – Websérie des générateurs Nouvelle-Aquitaine – Solaire et éolien (PJ)
 - 22 – 24 novembre – Congrès des Maires
 - 16 novembre - Comité de coordination - Pont-à-l'Age
- Open FM
- 13 octobre : J.-M. BERTRAND pour le PCAET
 - 10 novembre : A. AUZEMERY pour les OM
 - 8 décembre : ?
 - 12 janvier : ?
 - 9 février : finances (DOB)